

# BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2015

---

## **Important : Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA)**

Vous recevrez, dans les prochains jours, une invitation à participer à un sondage important sur le plan de développement de la zone agricole. Nous vous invitons à faire part de vos suggestions pour la gestion de la zone agricole et à répondre à ce questionnaire le plus tôt possible. SVP déposez vos réponses au bureau municipal **avant jeudi le 11 juin à 16h30**.

## **Consommation d'eau potable**

Nous invitons les citoyens à adopter des mesures visant à préserver notre ressource essentielle : l'eau potable! Nous vous rappelons certaines actions simples que vous pouvez faire comme : réparer les fuites de robinets, choisir des toilettes à faible débit, ne pas laver votre voiture en période de canicule et en faire un usage modéré en d'autres temps, balayer l'asphalte plutôt que de laver celle-ci, etc. Pour plus de trucs, vous pouvez consulter le site suivant : <http://peep.reseau-environnement.com/fr/economisez-leau/trucs-et-astuces>. Le Québec s'est doté d'une politique de réduction de la consommation d'eau et nous vous rappelons qu'une diminution de 20% de la consommation d'eau potable pourrait signifier des économies de 2 milliards de dollars sur 20 ans. Sachons être raisonnables!

## **Parc-école**

À ne pas oublier : l'OPP (organisme de participation des parents) de l'école Notre-Dame de Lorette de La Patrie convie toute la population à un souper spaghetti **le samedi 16 mai prochain à 17h00** à la salle municipale.

Encouragez également le Club Lions de La Patrie qui organise un tirage dont la vente de billets se poursuivra jusqu'au 30 juin 2015. Les billets sont disponibles auprès des membres du Club Lions de La Patrie, de l'OPP et de l'école Notre-Dame de Lorette. Le tirage aura lieu lors du souper des Lions, le 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 20h.

## **Inauguration de l'agrandissement du Centre de la Petite Enfance Le Ballon Rouge**

Le 9 mai dernier, le Centre de la petite enfance (CPE) Le Ballon Rouge a procédé à l'inauguration de l'agrandissement de ses locaux situés au 54, rue Principale à La Patrie, pour 5 nouvelles places poupons ainsi que pour 8 nouvelles places de 18 mois et plus. Cet agrandissement permet d'embaucher deux éducatrices temps plein et une à temps partiel, qui viennent s'ajouter à l'équipe déjà en place. Cette réalisation est rendue possible suite à l'autorisation et à une subvention de 250 903.00\$ du Ministère de la Famille, d'un montant de 15 000.00\$ de la Municipalité de La Patrie, d'un montant de 8 000.00\$ du Centre local de développement du Haut-St-François (CLD) ainsi qu'un montant de 3 000.00\$ des caisses Desjardins. Une somme de 1 800.00\$ a également été remise suite à une campagne de financement provenant de généreux donateurs.

Le conseil d'administration et la direction de Centre de la Petite Enfance Le Ballon Rouge remercient les donateurs et les organismes pour la réalisation de ce projet pour nos enfants.



À l'avant : Manon Labrecque, Sylvie Guillette, Valérie Désilets, Katia Langlois, Hélène Audit-Cyr, Annie Lambert. À l'arrière : Marie-Claude Dumont, Marjolaine Vézina, Michel Dubreuil, Marie-Ève Chouinard, Bernadette Turgeon, Caroline Breton.

### **Remise de la médaille du lieutenant-gouverneur à Andrée Beaulieu**

Chaque année, la Cité-école se fait un devoir de reconnaître des élèves qui s'impliquent dans leur école et dans leur communauté. La médaille du lieutenant-gouverneur est une des façons privilégiées par l'école pour reconnaître un garçon et une fille qui ont fait la différence dans leur école. Cette année, la remise a eu lieu le 26 avril. Bravo aux récipiendaires, en particulier, **Andrée Beaulieu** (photo ci-dessous) de La Patrie et Zachary Godbout pour leur participation au parlement au secondaire et dans l'organisation de différentes activités dans l'école. Voilà une relève qui promet...



### **Opération-Nettoyage de la municipalité par les élèves de l'école Notre-Dame de Lorette**

Merci aux élèves, parents et aux membres de l'équipe de l'école! Le mercredi 22 avril, ils ont fait un ménage tout autour de l'école afin de souligner la Journée de la Terre. Ensuite, pour rappeler aux élèves qu'il faut bien s'occuper de la terre tous les jours de l'année, il a été décidé de reproduire l'activité en l'étendant au village. Ils ont donc ramassé les déchets autour du centre communautaire, dans le parc et autour de l'Abri-bois. Ils se sont attaqués aux fossés et à une partie du champ près du Ballon Rouge ainsi qu'au bureau municipal. Merci et félicitations!

## **Suite de l'opération-nettoyage le samedi 30 mai de 9h à 12h**

Pour suivre l'exemple des enfants, la municipalité vous invite à participer à la suite de l'opération-nettoyage de la municipalité le **samedi 30 mai à 9h**. Rendez-vous à l'Abri-Bois; n'oubliez pas d'apporter vos gants et sacs de plastique et surtout de vous amuser en même temps!

## **SAE : Service d'animation d'été**

Le conseil municipal a procédé au choix des personnes qui s'occuperont du SAE cet été. Il s'agit de Martine Lussier (coordonnatrice), Naomi McMahon et Féлина Barros (animatrices).

Informations sommaires : La durée du service sera de 5 semaines, à savoir du 29 juin au 14 août, exception faite des deux semaines de la construction. Les heures d'ouverture seront de 8h00 à 16h30 du lundi au vendredi et le coût saisonnier pour une inscription à temps plein, de 200\$ pour le premier enfant, 150\$ pour le second et 100\$ pour le troisième. Il vous sera possible, cette année, d'inscrire votre enfant à temps partiel à raison de 10\$/jour.

Un service de garde sera aussi offert de 7h à 8 h et de 16h30 à 17h30 du lundi au vendredi, son coût étant de 5\$/jour.

L'acquittement des frais devra se faire lors de l'inscription. Il sera possible de l'effectuer en deux versements.

Martine Lussier passera dans les classes en juin pour complément d'information. Elle en profitera pour distribuer les formulaires à remplir par les parents de même que la liste des activités déjà prévues à l'horaire. L'été promet donc de se passer de belle façon pour les jeunes du primaire et leurs parents.

En terminant, nous tenons à remercier Mme Renée-Claude Leroux de la Cité-École de la Polyvalente Louis-St-Laurent pour son aide dans l'identification de candidats potentiels.

## **Préposé aux travaux publics**

Monsieur Robert Jean a été choisi comme préposé aux travaux publics pour assister Monsieur Luc Bibeau.

**Félicitations aux nouveaux employés de l'été !!! Saluez-les lorsque vous les rencontrerez!**

### **Rénovation du centre communautaire**

Le centre communautaire ayant besoin de rénovations, la municipalité a reçu une subvention qui couvre une partie des frais relatifs au revêtement du toit et de l'édifice ainsi que la fenestration. Vous verrez bientôt des ouvriers s'affairer à lui refaire une beauté et nous demandons votre collaboration pendant les travaux.

### **Ouvrage artisanal du Cercle des Fermières de La Patrie**

Avez-vous vu le travail artisanal fait par le Cercle des Fermières de La Patrie sur le panneau touristique? C'est un ouvrage réalisé dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire du Cercle des Fermières au Québec. Bravo mesdames !



Dans l'ordre habituel : Marie-Lou Delage, Nicole Labrecque, Hélène Desilets, Denise Landry, Lise Gosselin, Caroline Breton, Édith Dubreuil.

### **Votre équipe citoyenne et un projet pilote : monarde**

Votre équipe citoyenne, dans le projet d'embellissement, a proposé un projet pilote au conseil : la plantation de monarde, une vivace comestible pouvant être transformée pour en faire du beurre, de la vinaigrette et de l'huile.

Des plants orneront certaines platebandes de la municipalité au cours de l'été et des membres de l'équipe citoyenne s'engagent à trouver des endroits pour faire des tests.

Merci à nos hortultrices, Sylvie Provencher et Michelle Jutras pour leurs conseils et à Carole Audet de la COOP pour sa collaboration et au conseil municipal.

### **Processus de planification stratégique au conseil municipal**

Votre conseil municipal s'engage dans un processus de planification stratégique afin d'identifier des priorités municipales qui pourront guider le conseil actuel et les élus qui suivront, dans un esprit de communication et de travail d'équipe.

### **Informations sur les représentations de membres du conseil à l'échelle régionale**

Le CLD a tenu son assemblée générale le 29 avril et, malgré les compressions de toute part, les priorités demeurent la création d'emploi, le développement de l'entrepreneuriat et la diversification économique. Le Journal du Haut-St-François a aussi tenu son assemblée générale le 21 avril. Félicitations à l'équipe du journal pour tous les prix obtenus et surtout celui de Média écrit communautaire de l'année (AMECQ) 2015.

### **Bateaux dragons**

Trois conseillers ont donné leur nom pour participer à **la course de bateaux-dragons** sur le Lac Mégantic en juillet 2015 pour aider au démarrage de la Maison la Cinquième Saison : Richard Blais et les substituts sont : Lise Pratte et David Masse.

### **Compte rendu rencontre régionale sur la participation citoyenne**

En avril, votre conseillère municipale, Lise Pratte, a participé à une rencontre régionale sur la participation citoyenne. Des projets réels ont été présentés, dont ceux de la municipalité de Racine : Projet de récupération du verre et livre des savoirs faire (regroupant les noms des gens qui ont des talents différents pouvant rendre service à la population), ainsi que la mise en place d'un **Conseil citoyen**. Entre autres, il est question d'un budget participatif décidé par la population pour le développement : 900 municipalités à travers le monde ont un tel budget (représente entre 2 et 10% du budget municipal).

### **Sécurité et civisme**

Vous êtes témoin d'un comportement routier dangereux, de vandalisme ou de tout autre acte répréhensible, signalez-le à la Sûreté du Québec au (819)-875-3331.

### **Demande de permis de feu**

(Règlement 72-17, Article 41 Feu)

Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu dans un endroit public sans permis sauf si des endroits ont été aménagés par la municipalité à cette fin. Le conseil municipal peut, par voie de résolution, délivrer un permis autorisant un feu pour un événement spécifique avec des conditions inscrites au permis.

### **Le permis est gratuit**

### **AVANT D'ALLUMER, PENSEZ-Y !**

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Plusieurs résidants profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes.

Contrairement à la croyance populaire, le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envolent en fumée. Conséquence? Le sol s'appauvrit et notre environnement est pollué.

N.B : Si vous faites un feu dans un contenant ou foyer d'un diamètre de 36 pouces de diamètres ou moins, seul votre permis de brûlage saisonnier est nécessaire, sinon faire votre demande à Monsieur Bruno Audet 819 888-2368.

### **Hydro-Québec**

1. Hydro Québec prévoit faire des travaux préventifs d'élagage des arbres à proximité du réseau électrique en 2015 en Estrie.



Au cours des prochains mois, des travaux d'élagage des arbres aux abords du réseau seront réalisés dans différents secteurs de plusieurs municipalités de l'Estrie et de la Montérégie. Il est possible de visualiser précisément les portions de réseau qui seront visées dans le cadre de ces travaux sur le site suivant : <http://www.hydroquebec.com/arbres/elagage.html>.

2. Recensement des compteurs d'électricité situés à proximité de réservoirs de propane.

Hydro-Québec a convenu avec la Régie du bâtiment du Québec que l'entreprise procéderait à un recensement de l'ensemble des compteurs d'électricité installés à l'extérieur chez ses clients, dans le contexte de l'existence de normes régissant la distance minimale entre un réservoir fixe de propane et un compteur d'électricité. Selon ces

normes, la distance minimale à respecter pour un compteur de nouvelle génération (CNG) d'Hydro-Québec permettant l'interruption à distance du service d'électricité est de 3 mètres. Ces normes ne s'appliquent qu'aux réservoirs de propane permanents reliés aux bâtiments et ne concernent pas les bonbonnes mobiles de barbecue.

Bien qu'aucun incident impliquant un compteur et un réservoir de propane n'ait été porté à notre attention à ce jour, nous avons choisi cette méthode parce que nos clients n'ont pas à nous aviser lorsqu'ils installent un réservoir fixe de propane. Nous voulons nous assurer, par ce recensement, de disposer des informations les plus à jour possible. Par ailleurs, si vous n'avez pas encore un compteur de nouvelle génération, cette vérification sera faite au moment de l'installation.

Parallèlement au recensement en cours, nous mènerons des tests scientifiques précis, selon les modalités convenues avec la Régie du bâtiment du Québec, sur la question de la distance de dégagement nécessaire entre un réservoir fixe de propane et un compteur. D'ici à ce que cette vérification soit réalisée à votre domicile, la fonctionnalité permettant l'interruption à distance du service d'électricité ne sera pas activée, et ce, jusqu'à ce que votre installation soit jugée conforme. Cette fonctionnalité permet entre autres d'interrompre ou de rétablir l'alimentation d'un local à la demande du client ou d'interrompre l'alimentation des clients en situation de recouvrement. Toutes les autres fonctionnalités du compteur, comme le mesurage à distance, demeurent actives. Les compteurs continuent de transmettre les données réelles de consommation. Il n'y a pas d'impact, ni de risque pour notre clientèle. Les inspections se limitent aux compteurs situés à l'extérieur. Elles se feront donc sans tracas pour vous.

Si vous possédez un réservoir fixe de propane et que vous croyez que ce réservoir est situé à moins de 3 mètres de votre compteur, vous pouvez communiquer dès maintenant avec nous par téléphone au 1 877 234-6548 code d'accès 8999, du lundi au vendredi, de 8h à 18h. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Web au [www.hydroquebec.com/residentiel](http://www.hydroquebec.com/residentiel).

